



Commune de TAPONAS (Rhône)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 du mois de décembre à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 08 décembre deux mil vingt et un.

PRESENTS : ANDREANI Sébastien, BROSSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, CURIEL-GARCIA Cédric, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY Sylviane, LACOMBE Laure

EXCUSE(S) : GIGAN Korally, (pouvoir à DUVAL Sylvie) et LARANJEIRA Christiane

ABSENT(S) : FOURMONT Fabrice, MICHEAU Laurent

MEMBRES EN EXERCICE : 14 PRESENTS : 10 VOTANTS : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame LACOMBE Laure est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2021

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel FAYARD, Maire, soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Daniel FAYARD demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Abri de jardin - Exonération partielle de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal donne son accord.

2. DÉLIBÉRATION 2021-79 FÊTE DE L'UicoI PRISE EN CHARGE INSTALLATION TOILETTES SECHES.

Monsieur le Maire rappelle que la fête de l'UicoI 2022 (*union inter cantonale des œuvres laïques des cantons de Belleville et Gleizé*) aura lieu le 12 juin 2022 à Taponas.

Il est demandé l'installation de toilettes sèches, Monsieur le Maire présente le devis du fournisseur KILOUTOU, d'un montant de 419.24 € HT (quatre cent dix-neuf euros et 24 cents)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la prise en charge de la location pour un montant de 419,24 € HT (quatre cent dix-neuf euros et 24 cents)
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal 2022 de la commune.

3. DÉLIBÉRATION 2021-80 SYDER- RUE DES MÉSANGES -PROPOSITION DE TRAVAUX DISSIMULATION DES RÉSEAUX SECS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la proposition financière du SYDER dans le cadre de l'aménagement de la rue des Mésanges. Il est proposé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs (BT, Orange Numéricâble et EP) sur une portion de 330 ml ;

Le montant de la proposition restant à charge de la commune s'élève à 93 985 € TTC. (Abattement de 50%)

Monsieur le maire indique que la commune a la possibilité de choisir entre deux modes de participation :

- Soit en réglant la facture en une seule fois à partir du budget de la commune : 93 985 €
- Soit en fiscalisant sur 15 ans : 7 801 € x 15 années pour un montant de 117 015 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de choisir le mode de fiscalisation pour le montant de 117 015 € soit cent dix-sept mille quinze euros
- **AUTORISE** le maire à signer ladite proposition
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal 2022 de la commune.

4. DÉLIBÉRATION 2021-81 SALLE DES FETES : DEMANDE DE TARIF SPÉCIFIQUE POUR LA LOCATION DU WEEK-END DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une famille de Taponas souhaite bénéficier d'un tarif réduit sur le prix de la location de la salle des fêtes le week-end du 08 janvier au dimanche 09 janvier 2022.

La cérémonie des vœux du Maire prévue le 08 janvier 2022, n'étant pas maintenue du fait du contexte sanitaire actuel, la demande des administrés n'est plus justifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **N'ACCORDE PAS** de tarif réduit pour la location du week-end du 08 au 09 janvier 2022.

5. DÉLIBÉRATION 2021-82 SALLE DES FETES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Sylvie DUVAL informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la salle des fêtes suite à l'acquisition d'un fourneau électrique.

Les modifications du règlement portent sur les recommandations d'utilisation, la responsabilité du locataire engagée et une demande de caution est mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement telle qu'annexée à la délibération

6. DÉLIBÉRATION 2021-83 RÉTROCESSION DE L'IMPASSE VERS CHEMIN AUCLAIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'achat par le garage AUCLAIR du chemin longeant la parcelle ZH 117, appartenant au garage AUCLAIR. Cela implique la rétrocession d'un chemin appartenant au domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de cette future parcelle au Garage AUCLAIR pour une surface approximative de 300 m² à 25 € du m² soit 7 500 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives
- **PRÉCISE** que cette délibération ne concerne pas le montant des honoraires du notaire

7. DÉLIBÉRATION 2021-84 AMENDES DE POLICE - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION 2021 DU PRODUIT 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n°2021-40 du 12 avril 2021 l'autorisant à solliciter auprès du Département du Rhône une demande de subvention, au titre de la répartition du produit des amendes de police : mise en accessibilité des trottoirs Pont A6 et route de Belleville, et diverses signalisations.

Par courrier du 16 novembre 2021, Monsieur le Préfet du Rhône, indique la somme allouée à la commune de Taponas soit 8000 € et demande au Conseil Municipal de s'engager à la réalisation de ces travaux et d'accepter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux énumérés dans la demande de subvention.
- **ACCEPTÉ** la subvention d'un montant de 8 000€ (huit mille euros) attribuée dans le cadre des amendes de police.

8. DÉLIBÉRATION 2021-85 EXONERATION FACULTATIVE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération 2021-077 du 15/11/2021 : le maire précise que l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin doit porter sur un pourcentage d'exonération au lieu d'un taux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération n° 2021-76 du 15 novembre 2021 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Vu la délibération 2021-077 du 15/11/2021

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI, par les conseils généraux et par le conseil régional de la région d'Ile-de-France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CORRIGE** la délibération 2021-077 du 15/11/2021
- **DIT** le pourcentage d'exonération de la taxe d'aménagement s'établit à 30 % pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- **CONFIRME** la prise en compte de la délibération 2021-077 à la date du 15/11/2021

QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS** : Annulation du repas des aînés du 11/12 suite aux conditions sanitaires s'aggravant fortement ; l'équipe ne souhaite prendre aucun risque pour les personnes concernées. Le traiteur n'ayant pas pu être annulé dans des délais raisonnables, il a été convenu que les menus seraient livrés le 11.12 sous forme de paniers repas, uniquement pour les personnes ayant réservé cette journée auparavant. Les bénéficiaires ont apprécié unanimement l'action du CCAS tout en regrettant le manque de convivialité
- **L'association « LES AMIS DE TAPONAS »** souhaite vivement faire perdurer ses activités et recherche activement de nouveaux membres : activités de jeux et de rencontres amicales les mardis après-midi à la salle des fêtes et gym douce les jeudis matins à la salle des fêtes de 9h15 à 10h15 : n'hésitez pas à les rejoindre : moments conviviales assurés !
- **ÉCOLE** : Du fait de la situation sanitaire, l'école annule sa participation à la chorale du secours populaire le 18/12/2021. Le même secours populaire annulant sa venue à la salle des fêtes de Taponas pour son arbre de Noël pour les mêmes raisons sanitaires.
- **COMITE LOCAL FEMININ** : compte-rendu AG ; conservent à ce jour le repas des anciens du 19.12. Ont repris leurs activités (thé dansant, restaurant, loto)
- **SUITE DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU** : pour le réseau d'assainissement du chemin de la passerelle, un courrier de l'agence de l'eau a été transmis nous autorisant à débiter les travaux avant l'obtention des subventions, ... mais sans préciser le montant de la subvention à venir.
- **DIA** :
 - Maison route de Champrotat : 3457 m² - 80000 €
 - 260 € pour 52 m² : accès pour accéder à un terrain privé rue notre Dame des Champs
- **SUBVENTION CONCERNANT LES BOUES DE LA STATION D'EPURATION** : 18 000 € sont attendus de la part de l'Agence de l'Eau
- **VCEUX DU MAIRE** : annulés vu la situation sanitaire et les conditions restreintes dans lesquelles ils pourraient éventuellement se tenir (gestes barrières, pas de pot de l'amitié...)
- **CITY STADE** : Rappel : les 2 roues sont interdits sur l'ensemble du terrain.
- **CAMBRIOLAGES NOMBREUX SUR LA COMMUNE** : restez vigilants et n'hésitez pas à prévenir les forces de l'ordre au moindre doute.
- **DECHETS SAUVAGES** : des déchets verts ont été trouvés à plusieurs endroits sur la commune : l'auteur, identifié, a été contacté et est venu chercher et réparer ses méfaits ; les déchets verts doivent être compostés ou emmenés en déchetterie.
- **STATION D'EPURATION** : renouvellement du contrat de fermage : 2 candidats (SUEZ et SOGEDO) ont été reçus. Pour le même service, le prix va aller à la baisse par rapport au précédent contrat
- **PROPOSITION** : faire passer une balayeuse 1 ou 2 fois par an : devis à faire.
- **PROBLEME D'EAU SUR LA ROUTE** de Champrotat lorsqu'il pleut à voir.

- **RUE DES ALIZÉES** : les riverains se plaignent des voitures ventouses : la gendarmerie est avertie.
- **RÉUNION PUBLIQUE SUR LA CIRCULATION DANS VILLENEUVE** : nous devons rencontrer le département (pas avant mi-janvier), pour pouvoir ensuite fixer la date de la réunion publique
- **ENTRETIENS ANNUELS** : ils se sont déroulés ; ils vont être formulés par écrit dans les prochains jours et transmis aux agents
- **RH** : arrêt agent technique ;
- **CR RÉUNION DES ASSOCIATIONS** a eu lieu le 18.12
- **GESTION DES DECHETS** : CR du 07.12.2021 : intervention Sytraival + nouvelles consignes de tri + point sur les projets d'agrandissement de déchetteries
- **TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES** : 1^{ère} tranche isolation : fermeture de la salle du 17.01.22 au 03.02.22 ; des solutions ont pu être trouvées pour certains occupants
- **BP TAPAJOU** : Réunions en cours
- **CCSB** : CR conseil communautaire du 9.12.21

La séance du conseil municipal est levée à 23h20.

Daniel FAYARD, Maire

